

d'appel de l'immigration a comparu devant le comité. Je sais que le député de Cartier l'a interrogée minutieusement sur ce point. Il a demandé si la Commission d'appel de l'immigration peut révoquer ou modifier le système de points accordé à l'immigrant éventuel lors de la première enquête. Non, a répondu M<sup>110</sup> Scott; le système de points ne peut être révoqué. Elle a dit qu'on ne pouvait se fonder que sur des questions humanitaires, selon les faits qui leur sont présentés.

J'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui à mon sens s'acquitte très bien de sa tâche. Je ne dis pas cela parce que je veux maintenant un traitement spécial pour quelqu'un. Toutefois, mes demandes d'enquête n'ont jamais été refusées, sauf dans le cas du berger grec. Je ne comprends pas pourquoi le Grec dont j'ai parlé il y a quelque temps, n'est pas jugé admissible quand, en fait, des milliers de Grecs sont établis à Toronto. Le jeune berger grec est en Grèce aujourd'hui, mais deux autres Grecs de York-Humber sollicitent présentement la qualité d'immigrant reçu. Cependant, M<sup>110</sup> Scott a dit qu'il était inutile d'aller devant la Commission d'appel de l'immigration, car le total des points ne peut être modifié. Ce garçon a obtenu 24 points sur les 45 ou 50 points obligatoires. Il n'a pas beaucoup étudié, donc il ne peut mériter de notes sous cette rubrique. A la première audience de l'enquête spéciale, j'ai dit au chargé de l'enquête ce que je pensais du traitement ménagé au jeune Irlandais qui avait fui les guerres européennes et était devenu sénateur, pendant que nous renvoyons chez eux les jeunes Grecs qui ont subi la deuxième guerre mondiale et une révolution.

L'enquêteur a alors manifesté l'intention d'ajourner l'audience et je l'ai approuvé. Or mon ami grec a reçu une deuxième invitation à comparaître le 3 avril. Il est prié par une lettre d'apporter ses certificats d'études. J'espère que ceux-ci sont en français et en anglais car cet aspirant n'a fréquenté l'école que pendant trois ans et demi. Ses professeurs en Grèce ont certainement pensé que le ministère canadien de l'Immigration tiendrait à prendre plus tard connaissance du certificat lorsqu'il atteindra l'âge de 39 ans. J'aimerais savoir combien de jeunes gens qui ont subi deux invasions de la Grèce septentrionale à la dernière guerre pourraient présenter sur-le-

champ leurs certificats d'études à l'enquêteur spécial du ministère de l'Immigration à Toronto. Je ne parierais rien là-dessus, et ce Grec ne possède pas de tels certificats. Nous devons nous en rapporter à lui lorsqu'il nous dit qu'il avait fait environ trois ans et demi d'études lorsque son professeur a été enrôlé.

Qu'il me soit permis de le dire au ministre avec toute l'énergie dont je suis capable: il ne faut pas noter les intéressés en séance secrète et leur faire dire ensuite par un enquêteur spécial qu'il n'a pas le pouvoir de modifier le total des points. L'homme dont je parle a eu à Toronto une entrevue de 20 minutes. Au cours de la période, le téléphone ayant sonné, le fonctionnaire examinateur a eu une conversation téléphonique de 6 minutes à propos de l'emploi d'un autre immigrant quelque part à Toronto. Ainsi, l'examen du candidat n'a duré que 14 minutes, et l'enquêteur a décidé de lui accorder 24 points. Le juge de Toronto est donc si intelligent qu'il a pu rendre une décision sur l'avenir de ce candidat de 39 ans, sur sa femme et ses trois fils qui vivent en Grèce, après seulement 14 minutes d'examen, lui accordant 24 points sur un total requis de 50. L'intéressé ne peut donc plus demeurer au pays, bien que ses oncles et ses tantes, établis ici, y aient bien réussi.

Pourquoi d'autres personnes n'ont-elles pas été autorisées à assister à l'audience, afin qu'on lui attribue tout le mérite d'avoir vécu dans de pareilles conditions? L'agent de l'immigration peut accorder jusqu'à 15 points pour évaluer la faculté d'adaptation, les mobiles d'action, l'initiative et autres qualités semblables des requérants. Néanmoins, ce Grec de 39 ans qui avait été témoin de deux guerres durant son enfance, qui savait s'adapter, dont les mobiles étaient raisonnables et l'esprit d'initiative évident n'a obtenu que 6 points sur 15 de la part du sage examinateur de Toronto. Je me demande si ce fonctionnaire chargé de l'enquête spéciale aurait survécu à la première invasion, sans compter la deuxième. L'examen le plus important dans les cas de ce genre est le premier. Le fonctionnaire spécial de l'Immigration a avoué qu'il ne pouvait rien modifier au premier total de points et la présidente de la Commission d'appel de l'immigration l'a confirmé. Elle a déclaré qu'elle ne pouvait agir que pour des motifs humanitaires.

Nous savons qu'aux termes des nouveaux règlements, le ministre n'est pas habilité à